



GDSET

Groupeement de Défense du Sud-Est de Toulon

SAUVONS NOS PALMIERS

Association de protection de l'environnement et du cadre de vie

Agrément 680/1976 Préfecture du Var Date d'agrément 27/04/1976



STATUTS¹

ARTICLE 1: Nom

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, ayant pour titre:

G.D.S.E.T.

(GROUPEMENT DE DEFENSE DU SUD-EST DE TOULON)

ARTICLE 2 : Objet

Cette Association a pour but :

Rassembler les personnes attachées au maintien de la qualité de la vie dans les quartiers Sud-Est de TOULON et, de s'opposer à toutes nouvelles dispositions et opérations d'urbanisme susceptibles de porter atteinte aux espaces naturels, au cadre de vie et, en général à l'environnement.

Dans le cadre de son action de défense des espaces naturels mobiliser tous les acteurs concernés particuliers, entreprises d'espaces verts, institutions, pour mener une lutte résolue contre le fléau dévastateur des palmiers le charançon rouge

1

¹ version Novembre 2011

BH

[Signature]

ARTICLE 3 : Siège Social

Le siège social est fixé au domicile du président Hervé PIETRA 226 chemins du pélican 83 000 Toulon

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

ARTICLE 4 : Composition

L'Association se compose: de Membres Actifs ou Adhérents.

ARTICLE 5 : Qualité

Pour faire partie de l' Association, il faudra être agréé par le Bureau qui statue, lors de chacune de ces réunions sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 6 – Les Membres

Sont Membres Actifs, ceux qui ont pris l' engagement de verser annuellement une somme de 8 €.

ARTICLE 7 : Départ

La qualité de Membre se perd par

a /la démission

b/ le décès

c/ la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.





ARTICLE 8 : Ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

- 1/ le montant des droits d'entrée et des cotisations**
- 2/ les subventions de l'Etat, des Départements et des Communes.**

ARTICLE 9 : Conseil d'Administration

L'Association est dirigée par un Conseil de Membres élus pour deux années par l'Assemblée Générale. Les Membres sont rééligibles.

Le Conseil d' Administration choisit parmi ses Membres, au scrutin secret, un Bureau compose de

- 1/ un President**
- 2/ un ou plusieurs Vice-Présidents**
- 3/ un Secrétaire et, s'il y a lieu, un Secrétaire Adjoint**
- 4/ un Trésorier et, si besoin, un Trésorier Adjoint.**

Le Conseil étant renouvelé tous les deux ans par moitié, la première année, les Membres Sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses Membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les Pouvoirs des Membres ainsi élus prennent fin A l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des Membres remplacés.

ARTICLE 10 : Reunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins, tous les ans sur convocation du President, ou sur la demande du quart de ses Membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix en cas de partage, la voix du President est prépondérante.

Tout Membre du Comite qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil s'il n'est pas majeur.

ARTICLE 11: Fonctionnement

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les Membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, au mois de mars.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les Membres de l'Association sont convoques par les soins du Secrétaire.

L'Ordre du Jour est indique sur les convocations.

Le President, assisté des Membres du Comite, préside l'assemblée et, expose la situation morale de l'Association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, tous les deux ans, après épuisement de l'Ordre du Jour, au remplacement, au scrutin secret, des Membres du Conseil Sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'Ordre du Jour.

ARTICLE 12 – Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est ou, sur la demande a moitié plus un des Membres inscrits, le President peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'Article 10.

ARTIC1 13 – Règlement Intérieur

Un Règlement Intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration, qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

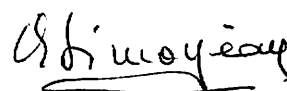
Ce Règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

ARTICLE 14 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers Membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs si nécessaires sont nommés par celle-ci et l'actif, est dévolu conformément à l' Article 9 de la Loi du 1er juillet 1901 et au Décret du 16 aout 1901.


Benoit ROUTHOUX


PIETRA


Simon-Jean

SIMON-JEAN



PREFECTURE DU VAR

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
Service Citoyenneté, Développement
de la Vie Associative et Promotion du Sport
Greffe Associatif
tel : 04.83.24.62.50 / mail : ddcs83-associations@sante.gouv.fr

Le numéro W832007259
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W832007259

Ancienne référence
de l'association :
0833001150

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Directeur

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **05 décembre 2011**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, STATUTS, OBJET, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

GROUPEMENT DE DEFENSE DU SUD EST DE TOULON - SAUVON NOS PALMIERS - (G.D.S.E.T.)-

dont le siège social est situé : clos des ameniers
Chemin du pelican
cap brun
83200 Toulon

Décision(s) prise(s) le(s) : **30 novembre 2011**

Pièces fournies : Statuts
Procès-verbal
liste des dirigeants

P/Le Préfet
et par délégation,
P/Le Directeur Départemental
Le Chef de Service

J.-P. GRIESMAR

Toulon, le 05 décembre 2011

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

GDSET

Groupeement de Défense du Sud-Est de Toulon

SAUVONS NOS PALMIERS

Association de protection de l'environnement et du cadre de vie

N°) agrément 680/1976 Date d'agrément 27/04/76

M. le préfet,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître les conformement aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet de 1901 est l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, que lors de la séance de son conseil d'administration du 30 novembre 2000 l'association dite GDSET dont le siège est établi de 226 chemin du pélican 83 000 Toulon et qui a été déclarée Le 27 avril 1976 en préfecture du Var sous le numéro 680/1976 a procédé au renouvellement de son bureau composé désormais comme suit:

M. Hervé Pietra nationalité française domiciliée Clos des Améniers chemin du pélican 83 000 Toulon exerçant la profession de gérant de sociétés, président sortant réélu.

M. Emmanuel Simon Jean nationalité française domicilié La Victorine 371 Chemin du Pélican ingénieur à la retraite, secrétaire sortant réélu.

M. Benoît Roumegoux nationalité française domicilié 529 boulevard Jean-Baptiste Abel 83 000 Toulon profession moniteur de sport trésorier entrant

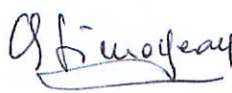
nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration

je vous prie de bien vouloir agréer M. le préfet l'expression de notre considération distinguée

Fait à Toulon le 30 novembre 2011

le président sortant réélu
Hervé Pietra
226 chemin du Pélican
83000 TOULON

le secrétaire sortant réélu


SIMON - JEAN

le trésorier entrant


Benoît Roumegoux

1816 - * Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *Ancien titre*: ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SILLANS LA CASCADE SALERNES ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES. *Nouveau titre*: ASSOCIATION SILLANAISE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. *Siège social*: 6 Grand Place, 83690 Sillans-la-Cascade. *Transféré*; *nouvelle adresse*: 300, avenue des Rescas-solles, 83690 Sillans-la-Cascade. *Date de la déclaration*: 8 novembre 2011.

1817 - * Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. *EURO FRANCE EQUITATION SWANIKANU*. *Nouvel objet*: accueillir toute sorte d'équidé poneys chevaux maltraités ou en manque de soins de les remettre en état de santé afin qu'ils puissent être remis chez des propriétaires responsables, elle se donne aussi d'aider les équidés atteints de début ou de cécité ainsi que leurs cavaliers par des cours spécifiques et appropriés afin que l'animal puisse continuer sa vie normalement avec un minimum de gêne, elle se donne enfin les mêmes prérogatives qu'elle possédait avant en faisant pratiquer au sein de son centre équestre toutes les formes d'équitation en accord avec la fédération française d'équitation dont elle dépend et de réaliser ses activités et animations. *Siège social*: chemin de l'Orée du Bois, 83480 Puget-sur-Argens. *Date de la déclaration*: 17 novembre 2011.

1818 - * Déclaration à la préfecture du Var. *COMITE DU MOURILLON CONTRE LE BRUIT (C.M.C.B.)*. *Siège social*: La Huniere, 4, rue Victor Gensollen, 83000 Toulon. *Transféré*; *nouvelle adresse*: Héraclès I, 17, boulevard Miramar, 83000 Toulon. *Date de la déclaration*: 21 novembre 2011.

1819 - * Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre*: OITAR HYERES. *Nouveau titre*: OITAR HYERES SUBROSA. *Siège social*: La Californie, 52, avenue du Coteau Fleuri, 83320 Carqueiranne. *Transféré*; *nouvelle adresse*: 1, rue Hoche, 83000 Toulon. *Date de la déclaration*: 21 novembre 2011.

1820 - * Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *LA CAS-CAD'ÂNE*. *Nouvel objet*: sauvegarder la race asine, la faire connaître sous toutes ses origines, défendre et protéger les ânes, promouvoir la randonnée pédestre accompagnée d'ânes bâtés, travailler à la valorisation du patrimoine naturel et culturel ainsi que favoriser l'accueil des randonneurs aniers ou cavaliers, accroître la connaissance de l'âne à travers les fêtes régionales et apporter au public de tout âge des prestations diverses autour des ânes, valoriser leur image, regrouper les passionnés d'ânes et de randonnée pour partager diverses expériences sur l'éducation et l'élevage équin, ballade en attelage, encourager l'utilisation des ânes et des chevaux dans un milieu naturel ainsi que dans la vie quotidienne de l'homme, vente et achat de produits se rapportant à l'âne ou de produit naturel; achat, vente et élevage de l'âne de Provence ainsi que l'utilisation pour un débroussaillage écologique. *Siège social*: chemin de Riforan, 83690 Sillans-la-Cascade. *Date de la déclaration*: 23 novembre 2011.

1821 - * Déclaration à la préfecture du Var. *ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ADMR DES ILES D'OR - AI ADMR DES ILES D'OR*. *Siège social*: 27, place Fragonard, 83250 La Londe-les-Maures. *Transféré*; *nouvelle adresse*: 465, avenue Général de Gaulle, 83250 La Londe-les-Maures. *Date de la déclaration*: 25 novembre 2011.

1822 - * Déclaration à la préfecture du Var. *COMPAGNIE SOURICIERE*. *Siège social*: Le Perou D, 83000 Toulon. *Transféré*; *nouvelle adresse*: 36, rue Paul Arene, 83000 Toulon. *Date de la déclaration*: 28 novembre 2011.

1823 - * Déclaration à la préfecture du Var. *JAZZ FOR EVER*. *Nouvel objet*: initiation chorégraphique à la danse classique, jazz, caractère, africaine, hip-hop, street dance, ragga, country (et toutes formes de danses, cours de gymnastique, lia, steps, stretching...initiation aux instruments de percussion, organisation de stages de sensibilisation à d'autres types de danses, d'ateliers divers, sorties en corrélation avec l'artistique et le sport,

atelier de création sous forme diverses (peinture, musique, couture, tricot...), atelier de chant sous forme d'une chorale. *Siège social*: Le Saint-Mathieu, Bat D, avenue Franklin Roosevelt, 83200 Toulon. *Transféré*; *nouvelle adresse*: La Beaucaire, 79, avenue Albert Camus, 83200 Toulon. *Date de la déclaration*: 29 novembre 2011.

1824 - * Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *Ancien titre*: UFC QUE CHOISIR CENTRE VAR. *Nouveau titre*: ASSOCIATION DEFENSE DES CONSOMMATEURS CENTRE VAR. *Siège social*: 2, avenue Frédéric Mistral, 83170 Brignoles. *Date de la déclaration*: 29 novembre 2011.

1825 - * Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *BIEN GRANDIR A JEAN GIONO*. *Siège social*: Les Jardins de Gallin, chemin du Pey de Gallin, 83170 Brignoles. *Transféré*; *nouvelle adresse*: 303, chemin des Petits Hubacs, 83170 Brignoles. *Date de la déclaration*: 1^{er} décembre 2011.

1826 - * Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre*: CLUB SPORTIF MUNICIPAL SEYNOIS. *Nouveau titre*: C S M SEYNOIS. *Siège social*: Stade A. Scaglia, 72 Chemin de la Seyne à Bastian, 83500 La Seyne-sur-Mer. *Date de la déclaration*: 2 décembre 2011.

1827 - * Déclaration à la préfecture du Var. *ASSOCIATION DES SPORTS DE SELF DEFENSE - 'A CHACUN SON RYTHME'*. *Siège social*: 18 A, rue du Michard, 69510 Thurins. *Transféré*; *nouvelle adresse*: 452, avenue Général Pruneau, 83000 Toulon. *Date de la déclaration*: 5 décembre 2011.

1828 - * Déclaration à la préfecture du Var. *Ancien titre*: GROUPEMENT DE DEFENSE DU SUD EST DE TOULON - G.D.S.E.T. *Nouveau titre*: GROUPEMENT DE DEFENSE DU SUD EST DE TOULON - SAUVON NOS PALMIERS - (G.D.S.E.T.). *Nouvel objet*: rassembler les personnes attachées au maintien de la qualité de la vie dans les quartiers sud-est de toulon et, de s'opposer à toutes nouvelles dispositions et opérations d'urbanisme susceptibles de porter atteinte aux espaces naturels, au cadre de vie et, en général à l'environnement, dans le cadre de son action de défense des espaces naturels mobiliser tous les acteurs concernés particuliers, entreprises d'espaces verts, institutions, pour mener une lutte résolue contre le fléau dévastateur des palmiers le charançon rouge. *Siège social*: clos des ameniers, Chemin du pelican, cap brun, 83200 Toulon. *Date de la déclaration*: 5 décembre 2011.

1829 - * Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. *ASSOCIATION POUR LA PRATIQUE DE L'IMAGERIE MEDICALE DANS LE GOLFE DE SAINT-TROPEZ.A.P.I.M.G.T.* *Nouvel objet*: fournir aux radiologues les ressources nécessaires à la formation médicale et au développement, à l'équipement, à l'amélioration de la pratique du radiodiagnostic. *Siège social*: Cabinet de radiologie, Résidence la Cauquière, Rue Marceau, 83310 Cogolin. *Date de la déclaration*: 5 décembre 2011.

1830 - * Déclaration à la préfecture du Var. *ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DE COLLOBRIERES*. *Siège social*: Ecole du Docteur Varenne, place du Général de Gaulle, 83610 Collobrières. *Transféré*; *nouvelle adresse*: mairie, Hôtel de Ville, 83610 Collobrières. *Date de la déclaration*: 7 décembre 2011.

1831 - * Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *FEDE-RATION VAROISE DE LA LIBRE Pensee*. *Siège social*: Au local du Cercle Jean Rostand, 95, rue Montebello, Immeuble Lammer, 83200 Toulon. *Transféré*; *nouvelle adresse*: 90, chemin Mignon, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. *Date de la déclaration*: 7 décembre 2011.

1832 - * Déclaration à la préfecture du Var. *LES JOYEUX BOULOMANES FARLEDOIS*. *Siège social*: Bar Central, rue de la République, 83210 La Farlède. *Transféré*; *nouvelle adresse*: Boulodrome Municipal Gensollen, 83210 La Farlède. *Date de la déclaration*: 9 décembre 2011.